ᑲᑎᕕᒃ ᐊᕐᕌᒍᓱᓕᕆᔨᒃᑐᑦ ᐃᓕᓴᕆᔨᐅᔪᓂᒃ ᑲᑎᒪᔨᖅ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 133e RÉUNION

(APPROUVÉ)

DATES : Les 3 et 4 octobre 2012

LIEU : Aquarium du Québec, Québec

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :
Michael Barrett
Adamie Kalingo

Nommés par le gouvernement du Canada :
Claude Abel
Gilles H. Tremblay
Thessa Girard-Bourgoin, vice-présidente

Nommées par le gouvernement du Québec :
Paule Halley
Sylvie Létourneau, présidente
Poste vacant

Secrétaire exécutive :
Stéphanie Benoit

Analyste en environnement :
Nancy Dea

EST ABSENT :

Charlie Arngak, nommé par l'ARK

INVITÉ :

François Boulanger, directeur régional, Agence canadienne d'évaluation environnementale

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 133e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h le 3 octobre 2012, à Québec. La présidente invite les membres à suggérer des changements à l'ordre du jour qui est ensuite adopté à l'unanimité. La réunion se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Révision des procès-verbaux des 131e et 132e réunions ainsi que des conférences téléphoniques du 10 juillet 2012 et du 21 septembre 2012
3. Affaires découlant de la 132e réunion et correspondance
    a) Projet de lettre à propos du programme de cession de terres publiques
    b) Tournée d'inspection du Centre de contrôle environnemental du MDDEFP
    c) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada
    d) Gestion des matières résiduelles
        i) Plan de gestion des matières résiduelles
        ii) Aimants sur les matières résiduelles dangereuses domestiques
4. Budget, secrétariat et membres
    a) Secrétariat
    b) Membres
    c) Régie interne
    d) Budget
    e) Rapport annuel 2011-2012
5. Nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
6. Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ
7. Développement régional
    a) Infrastructures de transport au Nunavik
    b) Évaluation environnementale stratégique
8. Activités minières
    a) Exploration minière dans les terres de la catégorie I et les terres adjacentes
    b) Évaluations environnementales pour les projets d'exploitation minière
9. Nettoyage des réservoirs d'eau
    a) Lettre de la SHQ
    b) Comité sur l'habitation dans la région Kativik
10. Plan Nunavik
11. Atelier du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage à propos du déclin du caribou
12. Site Internet
13. Divers
    a) Membres des comités nordiques prévus à la CBJNQ

b) Pourvoiries et camps abandonnés
c) Étalement urbain dans les communautés du Nunavik
d) Chronique du CCEK dans *Makivik Magazine*
e) Forum science environnement du MDDEFP – Les Autochtones du Québec

14. Dates et lieux des deux prochaines réunions

2. Révision des procès-verbaux des 131e et 132e réunions ainsi que des conférences téléphoniques du 10 juillet 2012 et du 21 septembre 2012

Les membres suggèrent des modifications mineures au procès-verbal de la 131e réunion ainsi qu'aux procès-verbaux des conférences téléphoniques du 10 juillet 2012 et du 21 septembre 2012. Les trois procès-verbaux sont adoptés. L'adoption du procès-verbal de la 132e réunion est reportée à une prochaine réunion.

3. Affaires découlant de la 132e réunion et correspondance

a) Projet de lettre à propos du programme de cession de terres publiques
Le CCEK révise un projet de lettre à propos du programme de cession de terres publiques pour aider les municipalités nordiques à répondre aux besoins créés par la mise en œuvre de projets socioéconomiques. En fait, il cherche à savoir si ce programme, dont la responsabilité incombe au ministère des Ressources naturelles (MRN), sera mis en œuvre dans le territoire du Nunavik et, le cas échéant, à quelles conditions compte tenu du régime des terres actuellement en place. On demande d'apporter des corrections au projet de lettre et de transmettre cette dernière au MRN.

b) Tournée d'inspection du Centre de contrôle environnemental du MDDEFP
L'analyste en environnement présente un résumé des activités auxquelles elle a participé dans le cadre des deux tournées d'inspection du Centre de contrôle environnemental du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en juillet et en août 2012, à Kuujjuaq et Kangirsuk respectivement. La participation du CCEK permet notamment de recueillir des commentaires de la part des autorités municipales ainsi que de la population concernant différentes préoccupations environnementales. Elle permet aussi d'assurer un suivi de certains dossiers et de fournir une assistance technique, au besoin. Les membres conviennent que la participation du CCEK à ces inspections fasse l'objet d'une décision ponctuelle.

Un membre fait part de ses inquiétudes concernant les lieux d'entreposage des produits pétroliers situés près de quelques villages nordiques, notamment

d'Ivujivik. On demande à l'analyste en environnement de faire une recherche à ce sujet et de vérifier les résultats d'inspection de ces sites au Nunavik.

c) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada

Le CCEK prend connaissance d'une lettre, datée du 28 août 2012, de M^{me} Diane Jean (sous-ministre du MDDEFP) adressée à M^{me} Isabelle Parizeau (directrice générale, Administration régionale Kativik (ARK)) concernant la restauration des sites de la ligne Mid-Canada au Nunavik. Le MDDEFP a effectué, par le passé, plusieurs démarches concernant la restauration de ces sites. Des discussions doivent avoir lieu notamment avec la Direction des affaires juridiques du MDDEFP ainsi qu'avec le gouvernement fédéral afin de statuer sur les responsabilités respectives du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada en lien avec la restauration de ces sites. Dans cette lettre, on fait référence au CCEK parce que ce dernier avait transmis, en mai 2012, un avis aux administrateurs fédéral et provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) relativement à ce sujet. Les membres souhaitent demeurer informés des prochaines étapes dans ce dossier. On demande à l'analyste en environnement d'assurer un suivi auprès de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec du MDDEFP.

Par ailleurs, on fait observer que le gouvernement fédéral n'a pas répondu à l'avis que le CCEK lui a transmis en mai 2012. Le CCEK demande à son analyste en environnement d'assurer le suivi de ce dossier.

d) Gestion des matières résiduelles

i) Plan de gestion des matières résiduelles

L'analyste en environnement présente le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du Nunavik qui a été soumis à l'approbation du Conseil de l'ARK en septembre 2012. Le CCEK prend connaissance des différentes étapes prévues à la réalisation du projet de PGMR, de la composition des matières résiduelles au Nunavik, des objectifs, des choix de projets pilotes ainsi que des actions pouvant être entreprises à court terme par les municipalités des villages nordiques. Il réitère alors son intérêt de commenter le plan lorsque ce dernier sera disponible aux fins de consultation.

ii) Aimants sur les matières résiduelles dangereuses domestiques

Les membres sont informés que la distribution des aimants comportant de l'information sur les matières résiduelles dangereuses domestiques s'est poursuivie dans le village nordique de Kuujjuarapik.

4. Budget, secrétariat et membres

a) Secrétariat
Les membres commentent le départ annoncé, pour mars 2013, de la secrétaire exécutive. Malgré leur déception de perdre une employée aux qualités remarquables, les membres la remercient vivement pour sa collaboration et sa participation aux travaux du CCEK, ainsi que de les avoir informés à l'avance de son intention de quitter son poste. Ils s'interrogent notamment sur les démarches afférentes à son remplacement. Il est entendu que le sous-comité à l'emploi établira une marche à suivre afin de pourvoir au poste dans les délais attendus.

b) Membres
Nommée membre du CCEK en septembre 2010, M^{me} Denyse Gouin a donné sa démission en septembre 2012. Les membres remercient M^{me} Gouin pour sa participation au sein du CCEK. Le gouvernement du Québec assurera la nomination d'un remplaçant. Les membres souhaitent que cette nomination soit effectuée rapidement pour assurer le bon fonctionnement du CCEK.

c) Régie interne
Les membres s'entretiennent à propos de la réorganisation possible des secrétariats du CCEK et de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK). Les membres mentionnent qu'il est préférable que les deux secrétariats demeurent indépendants.

De plus, on informe les membres des démarches afférentes au contrat de location de bureau. Une soumission pour les assurances est en cours.

d) Budget
Il est porté à l'attention des membres que le financement du CCEK pour l'exercice financier 2012-2013 a été accordé le 29 août 2012, et ce, après le rappel effectué le 9 juillet 2012 auprès de M^{me} Diane Jean (sous-ministre du MDDEFP) à ce sujet. Selon l'entente administrative concernant le maintien et le fonctionnement du secrétariat du CCEK, le MDDEFP doit verser au CCEK la totalité du budget qui est alloué pour son secrétariat avant le 15 avril de chaque année. Le CCEK demeure préoccupé par la réception tardive des fonds qui lui permettent de s'acquitter de son mandat. Par le passé, il a communiqué à plusieurs reprises avec le MDDEFP afin de l'informer des conséquences et des difficultés qu'entraînaient ces retards. Les représentants du MDDEFP avaient alors assuré que les dispositions nécessaires avaient été mises en place afin d'assurer l'attribution de la subvention annuelle dans les délais prescrits.

D'autre part, la secrétaire exécutive présente les états financiers provisoires de juin à août 2012.

e) Rapport annuel 2011-2012
Les membres demandent de procéder à certains ajustements dans la version provisoire du rapport annuel 2011-2012 et d'amorcer les démarches de traduction en inuktitut.

5. Nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

Le CCEK accueille M. François Boulanger qui présente la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) (2012). En plus de faire état des principales modifications apportées à la LCÉE (2012), M. Boulanger résume les principes déterminant la décision de soumettre un projet à une évaluation environnementale. Il décrit aussi l'étape de l'examen préalable, les effets environnementaux alors considérés ainsi que les obligations et les échéanciers relatifs aux évaluations environnementales standards et aux commissions d'examen. Plusieurs autres éléments de la LCÉE sont également traités, tels que la substitution possible des mécanismes d'évaluation fédéraux et provinciaux, le processus décisionnel, la possibilité d'études régionales et le recouvrement des coûts. Il termine l'exposé en donnant l'exemple des démarches effectuées dans le cadre du projet de mine de fer Hopes Advance d'Oceanic Iron Ore Corp. qui est soumis au processus de la nouvelle LCÉE (2012).

Les membres s'entretiennent avec M. Boulanger et lui font part de leurs préoccupations. Ils indiquent notamment qu'au Nunavik plusieurs types de projets de compétence provinciale (ex. : projets miniers) sont également soumis au processus fédéral de la LCÉE (2012) et s'interrogent sur la pertinence d'assujettir à nouveau ces projets qui sont, pour la plupart, déjà assujettis au processus provincial d'évaluation environnementale prévu par la CBJNQ. Ils observent aussi que, pour un même projet, quatre processus d'évaluation environnementale (trois processus fédéraux et un provincial) peuvent s'appliquer et ainsi créer de la confusion dans les communautés, et ce, même s'il existe un mécanisme de substitution du processus fédéral de la nouvelle LCÉE (2012). Les membres se demandent aussi pourquoi, dans le projet de mine de fer Hopes Advance, le processus fédéral de la CBJNQ n'a pas été déclenché.

Les membres prennent notamment connaissance que, dans le cadre de la nouvelle LCÉE, un délai maximum de 365 jours (temps d'analyse du gouvernement fédéral) est alloué pour procéder à l'analyse complète d'un projet soumis à une évaluation standard, et ce, peu importe l'ampleur et la nature du projet.

Les membres souhaitent qu'un avis soit préparé pour transmettre les nombreux commentaires du CCEK relativement à cette nouvelle loi qui a été élaborée et adoptée rapidement par le gouvernement fédéral. Un membre préparera un

projet d'avis et les autres membres complèteront l'avis. Au besoin, un consultant pourrait être embauché.

6. Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ

Malgré le fait que la Société Makivik, le MDDEFP et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale aient répondu favorablement aux recommandations du CCEK concernant la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ, il semble qu'il y ait peu de faits nouveaux dans ce dossier. Les membres examinent différentes démarches possibles afin d'assurer le suivi de leurs recommandations. Ils soulignent qu'il serait souhaitable que la partie fédérale transmette une lettre au MDDEFP, qui est responsable de ce dossier pour le gouvernement du Québec, pour lui signifier son intérêt à participer à la révision des annexes, ce qui n'a pas été fait à ce jour. Les gouvernements seraient alors en mesure d'organiser une première rencontre pour lancer les échanges entre les parties.

7. Développement régional

a) Infrastructures de transport au Nunavik
À la dernière réunion, le CCEK a convenu de relancer les discussions avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant la formation d'un groupe de travail portant sur les infrastructures de transport au Nunavik et dont la première rencontre aurait dû avoir lieu à l'automne 2008. L'analyste en environnement résume les différents échanges intervenus à ce sujet de 2002 à 2012 entre le CCEK, l'ARK, le MTQ, le MRN et le MDDEFP. Il est alors question des documents étudiés, des réunions tenues, de la correspondance entre les organismes et des dispositions législatives relatives au développement des infrastructures de transport et du Plan stratégique de transport pour le Nord-du-Québec que le MTQ est en train d'élaborer. Les membres s'attardent aux recommandations que le CCEK avait émises en 2007 dans un avis sur le développement actuel et futur des infrastructures de transport au Nunavik. Ils demandent qu'un projet de lettre soit préparé pour demander au MTQ de faire le point sur ce dossier.

b) Évaluation environnementale stratégique
Les membres discutent du suivi des recommandations du CCEK relativement à l'évaluation environnementale stratégique qu'il avait formulées dans des avis.

Les membres discutent aussi du concept de planification écologique retenu par le MDDEFP pour mieux planifier et aménager le territoire. Les membres réitèrent leur intérêt d'avoir une présentation à ce sujet, car le concept est imprécis.

8. Activités minières

a) Exploration minière dans les terres de la catégorie I et les terres adjacentes
Le CCEK est préoccupé par les activités d'exploration minière qui ont lieu dans les terres de la catégorie I et les terres adjacentes à ces dernières. Il s'interroge sur l'application de la procédure d'évaluation environnementale aux projets d'exploration minière dans ces terres. D'une part, l'alinéa 7.1.7 de la CBJNQ indique que l'exploration minière est interdite dans les terres de la catégorie I, à moins d'obtenir le consentement de la communauté. Les promoteurs désirant y réaliser de l'exploration doivent d'abord obtenir le consentement de la communauté.

D'autre part, l'alinéa 7.1.12 b) de la CBJNQ mentionne que l'exploration minière entreprise dans les terres de la catégorie I ou les terres adjacentes à ces terres est assujettie aux dispositions du régime de protection de l'environnement et du milieu social établi selon le chapitre 23 de la CBJNQ. Les membres n'interprètent pas tous cet alinéa de la même manière. Pour certains, cela signifie que les projets d'exploration minière sont considérés comme étant des projets de « zone grise » qui doivent être soumis au MDDEFP et ensuite à la CQEK qui décide si le projet doit être assujetti à la réalisation d'une étude d'impact. Pour d'autres, cela signifie que les projets doivent obligatoirement être soumis à la réalisation d'une étude d'impact. Les discussions se poursuivront lors de la prochaine réunion.

b) Évaluations environnementales pour les projets d'exploitation minière
Plusieurs projets d'exploitation minière ont été annoncés au Nunavik. Actuellement, quatre procédures d'évaluation environnementale peuvent s'appliquer à ces projets, soit 1) la procédure provinciale de la CBJNQ (CQEK); 2) la procédure fédérale de la CBJNQ (COFEX-N); 3) la procédure fédérale découlant de la LCÉE (2012); et 4) la procédure de la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions.

Les membres craignent que la superposition des processus engendre de la confusion auprès des promoteurs et des communautés concernées en ce qui a trait notamment à l'information véhiculée et aux consultations qui seront menées. Par ailleurs, certaines directives émises par les organismes responsables de l'évaluation des projets pourraient être divergentes, de même que les autorisations et les conditions associées. Le CCEK croit qu'il serait pertinent de développer un outil d'information synthétisant les quatre processus; cet outil serait destiné aux communautés.

9. Nettoyage des réservoirs d'eau

a) Lettre de la SHQ
Le CCEK a reçu une lettre (août 2012) de M. John Mackay (ingénieur, Société d'habitation du Québec (SHQ)) relativement à l'entretien des réservoirs d'eau potable dans les logements sociaux du Nunavik. La SHQ entend offrir à sa clientèle du Nunavik une eau potable de qualité. Selon cet organisme, le système utilisé par l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK), qui repose sur le locataire, a permis de maintenir un niveau d'entretien adéquat des réservoirs d'eau potable. Toutefois, la SHQ demandera à l'OMHK de lui proposer, d'ici à décembre 2012, une solution de rechange à la méthode actuellement utilisée. Elle demandera également aux autorités de la santé publique du Nunavik de la conseiller à cet égard. Le CCEK continuera d'assurer un suivi à ce sujet.

b) Comité sur l'habitation dans la région Kativik
Un membre présente le mandat du Comité sur l'habitation dans la région Kativik (CHK). Créé par l'Entente concernant la mise en œuvre de la CBJNQ en matière de logement au Nunavik (mars 2010), le CHK est composé de deux représentants du Canada, de deux représentants du Québec (SHQ), d'un représentant de la Société Makivik, d'un représentant de l'ARK et d'un représentant de l'OMHK. Son rôle consiste à suivre, à conseiller et à aider les parties relativement à la mise en œuvre de l'entente. Le CHK peut aussi suggérer aux parties toute initiative et toute mesure visant à assurer que les ressources financières octroyées en vertu de l'entente pour la construction de logements par la Société Makivik et la gestion de logements par l'OMHK contribuent à maximiser les objectifs en matière de quantité et de qualité. Un membre consent à porter à l'attention du CHK les préoccupations du CCEK concernant la qualité de l'eau potable dans les logements et les méthodes appropriées de nettoyage des réservoirs.

10. *Plan Nunavik*

Les membres révisent un projet de lettre concernant le *Plan Nunavik*. Globalement, ils comprennent que le *Plan Nunavik* reprend à peu près les mêmes secteurs de développement que ceux présentés dans le Plan Nord du gouvernement du Québec. Néanmoins, ils auraient souhaité que les préoccupations et les priorités en matière d'environnement au Nunavik fassent l'objet d'un chapitre particulier. Il aurait été intéressant que le *Plan Nunavik* expose les préoccupations en matière d'environnement pour que des solutions concrètes puissent être partagées, et ce, possiblement en collaboration avec le gouvernement et les promoteurs projetant de développer le milieu nordique.

Les membres discutent de l'importance de respecter l'environnement et les droits des Inuits du Nunavik établis dans la CBJNQ et d'appliquer de manière rigoureuse les lois et les règlements afférents.

Les membres sont également informés qu'un nouveau plan intitulé Parnasimautik est en cours d'élaboration. Ils espèrent que la protection de l'environnement et du milieu social y tiendra une place importante, voire que le développement durable fasse partie intégrante de ce plan. Ils continueront d'ailleurs de suivre avec intérêt l'évolution du développement du Plan Nord et des autres plans de développement s'appliquant au Nunavik.

11. Atelier du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage à propos du déclin du caribou

Le CCEK a été invité par le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage à prendre part au congrès sur le déclin du caribou tenu à Montréal en septembre dernier. Un membre du CCEK qui a participé au congrès résume les différents sujets discutés. Il a été question de la baisse importante des populations de caribou migrateur au Nunavik, de leur suivi, de la méconnaissance des causes pouvant expliquer leur déclin, des implications fauniques et culturelles, de la possibilité d'introduire un moratoire pour interdire la chasse au caribou ainsi que de la révision du plan de gestion du caribou.

Les membres se disent préoccupés par la diminution du nombre de caribous et pensent que des décisions de gestion importantes doivent être prises pour éviter une disparition de certains troupeaux. Le caribou est une espèce de très grande importance pour les Inuits qui le chassent. Depuis toujours, cette espèce fait partie intégrante de leur culture. D'ailleurs, la CBJNQ prévoit à son chapitre 24 que les Inuits ont le droit de chasser cette ressource, et ce, sans restriction. Il apparaît important pour le CCEK que les décisions visant à limiter le déclin de l'espèce soient prises en collaboration avec les Inuits puisqu'ils sont les premiers concernés et qu'ils ont des droits particuliers. Il apparaît primordial de préserver le droit de récolte des Inuits. En contrepartie, la chasse sportive pourrait être limitée ou interdite pour diminuer la pression sur cette espèce emblématique.

Les membres considèrent aussi qu'il est nécessaire d'évaluer tous les impacts environnementaux et sociaux avant de prendre une décision sur la limitation de la chasse des Inuits. Comme la viande de caribou constitue une part importante du régime alimentaire des Inuits, une diminution des récoltes les contraindrait à consommer davantage de nourriture provenant du sud. À long terme, ce changement d'habitude alimentaire pourrait engendrer différents impacts négatifs importants. La consommation plus importante de ces aliments exercerait aussi une pression à la hausse sur la part du revenu des Inuits consacrée à leur alimentation et pourrait augmenter la prévalence de certains problèmes de santé tels que le diabète. De plus, la transmission des connaissances traditionnelles inuites nécessaires à la pratique de la chasse au caribou et à son utilisation pourrait être réduite. Pour le CCEK, il est important d'examiner cette

problématique en tenant compte des répercussions sociales pour les communautés du Nunavik.

Enfin, les membres pensent que les connaissances traditionnelles autochtones devraient être prises en considération lors de l'analyse des pistes de solution pour assurer une bonne gestion de l'espèce.

Un projet de lettre sera préparé et transmis à tous les membres afin d'obtenir leurs commentaires.

12. Site Internet

Tel qu'il a été demandé précédemment, la secrétaire exécutive présente trois soumissions d'entreprises, chacune comportant des propositions, afin d'améliorer le site Internet du CCEK. Elle précise qu'une description du mandat du CCEK, des publics cibles ainsi que des exigences pour la transformation et la mise à jour du site a été présentée à ces entreprises. Les membres examinent les soumissions. Ils discutent notamment du budget qui sera alloué au projet. Ils constituent ensuite un sous-comité qui a la responsabilité du choix de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de la conception du site. Les participants au sous-comité projettent d'organiser une conférence téléphonique à ce sujet.

13. Divers

a) Membres des comités nordiques prévus à la CBJNQ
Les membres s'interrogent à propos des conflits d'intérêts potentiels des membres des différents comités responsables de l'application du chapitre 23 de la CBJNQ. Ils demandent qu'une réflexion globale soit faite sur le sujet et que tous les comités des chapitres 22, 23 et 24 de la CBJNQ soient examinés, de même que ceux mis en place dans le cadre de la Région marine du Nunavik. On demande qu'une liste des membres de ces comités soit préparée.

b) Pourvoiries et camps abandonnés
L'analyste en environnement donne aux membres de l'information sur l'inventaire des pourvoiries et des camps abandonnés au Nunavik. Les membres échangent à propos du statut, auprès du MRN, de ces pourvoiries et de ces camps. Ils demandent que davantage de renseignements soient obtenus à ce sujet.

c) Étalement urbain dans les communautés du Nunavik
Un des enjeux soulevés dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec concerne l'aménagement du territoire et la réduction de l'étalement urbain. Les membres discutent de la pertinence de l'application de cette proposition dans les communautés du Nunavik et

demandent que l'ARK puisse leur présenter le projet de plan régional de développement intégré des ressources et du territoire à la prochaine réunion.

d) Chronique du CCEK dans Makivik Magazine
Les membres discutent du sujet qui fera l'objet d'un prochain article dans *Makivik Magazine*. En fait, ils choisissent de souligner quelques initiatives dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et dangereuses réalisées par certains villages nordiques qui, par leurs actions respectueuses de l'environnement, ont relevé un défi de coordination et de collaboration.

e) Forum science environnement du MDDEFP – Les Autochtones du Québec
Le CCEK est invité à participer au 45e Forum science environnement intitulé *Les Autochtones du Québec : portrait et partenariat… « parce que la connaissance permet de mieux comprendre »* qui se tiendra le 24 octobre 2012 à Québec.

14. Dates et lieux des deux prochaines réunions

La prochaine réunion du CCEK aura lieu du 5 au 7 décembre 2012 à Kuujjuaq.

La réunion suivante du CCEK aura lieu les 5 et 6 mars 2013 à Québec.

Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
18 juin 2013